

INDUSTRIES TEXTILES Comité technique national n° 8

Tarif présenté suivant le numéro du risque (sécurité sociale), la nature du risque et le taux net de cotisation A.T..

Jeûne et Pratiques alimentaires extrêmes

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	01/01/1989
------	------------

Juridiction / Nature	ARRETE
----------------------	--------

NOR / Numéro	ASES8701890A
--------------	--------------

URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006142523
----------------	---

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] coudre de coton, de lin, de soie, de fibres continues artificielles et synthétiques, de coton et fibranne et fibres synthétiques discontinues. 4413.0 Filature de lin et de chanvre (sauf pour corderie) au sec [...]

[...] produits en amiante-ciment. 1509.3 Fabrication par expansion d'agréats légers (à l'exclusion des agréats en argile expansé). 1509.4 Fabrication de vermiculite, enduits de parement, mortiers et bétons secs [...]

[...] sauf les artistes. 6707.0 Cafés associés à une autre activité. 6708.0 Hôtels avec restaurant. 6709.0 Hôtels sans restaurant. 6710.0 Wagons-lits et wagons-restaurants. 6711.0 Foyers d'étudiants et de jeunes [...]

RÉFÉRENCE

ARRETE ASES8701890A du 1 janvier 1989, « INDUSTRIES TEXTILES Comité technique national n° 8
*Tarif présenté suivant le numéro du risque (sécurité sociale), la nature du risque et le taux
net de cotisation A.T..* ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006142523> (consulté le 28 août 2026).